



COMMUNE DE PRESEAU

Arrêté du Maire en date du 28 Octobre 2021 Portant restriction de circulation et interdiction de stationnement Rue Eugène Philippe et rue Paul Bonduelle de part et d'autre de la chaussée

Nous, Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Maire de la Commune de PRESEAU
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-4
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route,
Considérant les travaux d'extension réseau gaz acier de GRDF ING rue Paul Bonduelle, et rue Eugène Philippe.
Considérant la demande d'arrêté de GRDF ING pour le compte de la société RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS exécutant les travaux,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : *À partir du 02 novembre 2021 et jusqu'à la fin des travaux (30 jours)*, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit de part et d'autre de la chaussée rue Paul Bonduelle et rue Eugène Philippe.
La circulation et le stationnement seront interdits du n° 1 au n°7 rue Eugène Philippe de 8h à 17h sur le territoire de la Commune de Préseau.

ARTICLE 2 : L'organisation de la circulation au droit des travaux dans les rues Paul Bonduelle et Eugène Philippe se fera de la façon suivante :

- La circulation sera alternée par des feux tricolores au droit des travaux dans la rue Paul Bonduelle ;
- La circulation sera interdite du n°1 au n°7 rue Eugène Philippe du 02 au 05 novembre et au-delà si prolongation des travaux.
- La portion du n°1 au n°7 de la rue Eugène Philippe sera ouverte (en double sens via la rue Paul Bonduelle) uniquement pour ses riverains de 17h à 8h grâce à l'installation de plaques en fonte et après enlèvement de la barrière et du sens interdit chaque jour à 17h au niveau de la rue Paul Bonduelle.
- Une déviation par le Domaine des Sources sera mise en place pour les habitants de la rue Eugène Philippe (riverains à partir du n°9), rue Cuvier, les Vergers du Château, rue et quartier Césaire Durieux, ruelle du Pré.
- Du n°9 au n°11 la circulation de la rue Eugène Philippe s'effectuera en double sens le temps des travaux.
- Interdiction de stationnement et restriction de circulation de part et d'autre de la chaussée rue Eugène Philippe (du n°1 au n°7) et Paul Bonduelle (du n°9 au n°27) le temps des travaux.
- Limitation de vitesse à 30 km/h.
- Défense de stationner, de s'arrêter et de dépasser au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Les différentes restrictions de circulation seront portées à connaissance des usagers par les panneaux réglementaires. Des feux tricolores seront installés rue Paul Bonduelle. Des panneaux (sens interdit) et des barrières seront installés de part et d'autres de la portion du n°1 à 7 de la rue Eugène Philippe.

ARTICLE 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux textes et règlements en vigueur notamment aux dispositions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 5 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à charge de l'entreprise RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS exécutant les travaux.

ARTICLE 6 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Gendarmerie, l'Entreprise RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS, aux riverains ainsi qu'aux services de secours et d'incendie.

Fait à Préseau, le 28 Octobre 2021
Le Maire,
Sandrine FRANÇOIS-LAGNY

